République du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

AGENCE DE RÉGULATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

TELECOMMUNICATIONS
REGULATORY BOARD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), a tenu sa 71ème session extraordinaire, le 27 novembre 2026 à Mbankomo (Hôtel UNITED), sur convocation de sa Présidente, le **Professeur Justine DIFFO née TCHUNKAM**.

Le Directeur Général, le **Professeur ZOO ZAME Philémon**, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour, assisté du Directeur Général Adjoint, **Monsieur ZOURMBA ABOUBAKAR**.

Les travaux de la 71ème session extraordinaire étaient essentiellement consacrés à l'adoption du Plan Stratégique de Performance (PSP) 2026-2030 de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), élaboré en exécution du décret N° 2025/03044/PM du 29 décembre 2025 régissant les modalités d'élaboration et de validation des documents de planification stratégique.

L'ART, établissement public à caractère spécial, récemment classé en deuxième catégorie des établissements publics, exerce les missions de régulation suivantes au sein du secteur des Télécommunications et TIC :

- L'instruction des demandes de titres d'exploitation (licences, déclarations préalables, homologations, etc.) soumis par les opérateurs et acteurs du secteur ;
- L'octroi des ressources rares (fréquences numéros,) aux opérateurs, titulaires de titres d'exploitation ;
- Le suivi d'exécution des dispositions contenues dans les cahiers de charges des opérateurs du secteur, notamment par le biais des contrôles et l'exercice du pouvoir de sanction ;
- Le recouvrement des frais, contributions et redevances pour le compte de l'Etat ;
- La protection des consommateurs des produits de communications électroniques.

Le Plan Stratégique de Performance de l'ART (PSP) 2026-2030, qui succède au Plan Stratégique de Développement (PSD) 2022-2025, a été élaboré dans une démarche collaborative et inclusive avec l'apport des principales parties prenantes impliquées (Conseil d'administration, Direction Générale, opérateurs du secteur, consommateurs).

A cet égard, le PSP 2026-2030 vise l'atteinte de l'objectif principal portant sur la « garantie d'un marché des communications électroniques concurrentiel, sûr, inclusif et technologiquement conforme, offrant aux usagers une qualité de service mesurée et publiée, en s'appuyant sur des données fiables, des référentiels partagés avec l'Etat, des fonctions support performantes et dématérialisées, ainsi que des ressources financières sécurisées ».

Au terme de la session, le Conseil d'administration a adopté le Plan Stratégique de Performance (PSP) 2026-2030 de l'ART, et félicité la Direction Générale relativement aux actions multiformes menées pour œuvrer à la résolution durable de la problématique de la qualité des services de communications électroniques, en vue d'une meilleure protection des droits des consommateurs. /-

Fait à Mbankomo, le 27 NOV 2026

La Présidente du Conseil d'Administration,

Prof. Justine DIFFO née TCHUNKAM